

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

FOURNIER DE FLAIX

Les banques en Angleterre

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 401-405

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__401_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III.

LES BANQUES EN ANGLETERRE (1).

Quelques-uns d'entre vous ont, peut-être, assisté à la communication que j'ai faite, il y a quelques mois, à la Société de statistique sur les banques aux États-Unis. Le sujet de la conférence d'aujourd'hui est en rapport très étroit avec cette communication, puisqu'il s'agit de vous entretenir des banques anglaises, qui ont exercé une influence naturelle sur les banques américaines.

Sujet, en apparence du moins, bien technique et entouré, depuis quelque temps, en France, d'une certaine défaveur; sujet, néanmoins, d'une grande importance et digne de toute votre attention.

Je ne sais si je me suis trompé, mais il me semble me rappeler qu'une certaine surprise s'est produite parmi vous, quand vous m'avez entendu manipuler les milliers de banques et les milliards de dollars avec une désinvolture qui, au premier abord, pouvait passer pour peu scientifique.

Eh bien! je vais encore, ce soir, remuer des milliards; la masse que j'aurai à manier sera plus puissante que celle que j'ai déjà essayé de soulever à propos des banques américaines, et cependant je vous affirme que je ne ferai usage que de documents de tout repos.

Je n'aurai, sans doute, pas à ma disposition les admirables statistiques du contrôleur de la circulation aux États-Unis, de M. Knox; mais les chiffres que je vous produirai ne sont pas moins d'une certitude complète.

Il faut, Messieurs, s'habituer à considérer la banque comme l'une des forces nouvelles, comme l'un des instruments les plus puissants de la production et de notre civilisation. Nul de vous ne contestera que la vapeur, le chemin de fer, l'électricité, le télégraphe, la presse, ne soient des forces, des instruments de premier ordre; il en est de même de la banque, c'est l'instrument, par excellence, du capital.

Il y a eu des banques dans la plupart des sociétés et des civilisations qui ont précédé les sociétés contemporaines. Les banques grecques et romaines sont trop connues pour les citer; mais il y a eu des banques en Égypte, en Assyrie, en Phénicie. Les banques de la Chine remontent à la plus haute antiquité. En 1879, M. John Lubbock, le célèbre banquier de Londres, connu par ses travaux historiques et scientifiques, a lu à l'Institut des banquiers de Londres, sur lequel je reviendrai, une notice des plus curieuses sur l'histoire des banques. M. Lubbock montre combien la banque est un instrument de production anciennement utilisé; toutefois, il reconnaît que ce n'est que dans les siècles qui nous touchent, à la fin du xvii^e et pendant le xviii^e siècle, que la banque a révélé toute sa puissance. Peut-être M. Lubbock est-il allé trop loin; les Lombards ont été du xiii^e au xv^e siècle, de très habiles metteurs en œuvre de la banque. Faut-il rappeler la grande fortune financière et politique des Médicis? Les Médicis eux-mêmes avaient été précédés par les Alberti et les Peruzzi; ceux-là avaient neuf succursales, dont une à

(1) Conférence faite à la Sorbonne, sous les auspices de la Société de statistique, par M. Fournier de Flaix.

Paris, une à Bruxelles, une à Constantinople; ceux-ci en avaient seize, dont une à Rhodes, une à Tunis, une à Londres. Les banquiers lombards ont été, au moyen âge, ce que sont de nos jours les banques anglaises. Ce sont, en effet, les banques anglaises qui ont imprimé à la banque l'impulsion extraordinaire qui leur a donné une place et une influence si considérables dans l'organisation économique et sociale de notre temps.

Il ne rentre pas dans mon sujet d'étudier les origines historiques et économiques des banques anglaises, de rechercher quelle influence il y a lieu d'attribuer aux Lombards établis en Angleterre, surtout à Londres.

Le fait essentiel à relever c'est que du XI^e au XIV^e siècle l'Angleterre est devenue rapidement un pays riche par son agriculture, surtout par l'élevage du mouton et par le commerce de la laine. La laine a été, au moyen âge, pour l'Angleterre, mais dans des proportions bien moindres, ce que le charbon devait être pour elle dans ce siècle.

Les progrès de la richesse, par l'agriculture et le commerce, firent de Londres, favorisé par sa situation maritime, une place de commerce de premier ordre où affluaient les métaux précieux et toutes les monnaies. De là l'importance particulière prise dès le XII^e siècle par la Guilde, plus tard la corporation des orfèvres (*goldsmiths*). Les orfèvres eurent le monopole de fait de l'achat et de la vente des métaux précieux, puis le contrôle et plus tard la fabrication des monnaies; ils furent ainsi conduits à accepter des dépôts de lingots, de monnaies ou d'objets d'or ou d'argent. Enfin, leurs profits les placèrent à la tête des guildes de Londres et leurs richesses les mirent en rapport avec les rois, avec le Gouvernement, avec l'Échiquier royal. Ils déposaient leurs fonds à l'Échiquier; ils prêtaient à l'Échiquier; ils jouaient le rôle de banquiers entre les particuliers et le Gouvernement.

Toutefois, l'intervention d'un autre élément était indispensable pour que la banque moderne sortît de cette situation. Cet élément, c'était la liberté politique. La banque est un instrument de production délicat. La première condition est la sécurité matérielle et morale. Elle a pour fondement le respect des contrats et la garde des dépôts. Elle est donc incompatible avec les sociétés qui n'en jouissent pas ou les gouvernements qui ne la procurent pas. Telle est la raison pour laquelle la banque — la banque par action — n'a pu s'organiser en France sous l'ancien régime. La sécurité était insuffisante. L'histoire de Law en est la preuve.

Il en est une autre preuve, ce sont les deux attentats commis par Charles I^{er} et Charles II contre les dépôts des orfèvres; par deux fois, le pouvoir royal s'empara des dépôts appartenant ou confiés aux orfèvres. La somme sur laquelle Charles II mit ainsi la main s'élevait (1672) à 1,323,000 liv. st. — au moins 60 millions aujourd'hui; — moitié de cette somme a été restituée 27 ans plus tard. Le capital de cette restitution forme le premier article de la Dette publique de l'Angleterre; mais les Stuarts avaient été renversés et un gouvernement libre fondé avec Guillaume III.

En même temps que la révolution de 1688 donnait à l'Angleterre les institutions indispensables au développement et à la prospérité des banques, la pratique ou, si l'on veut, la nécessité allait mettre à leur service leur principal moyen d'action. Acceptant des dépôts, les orfèvres furent obligés d'en donner des reçus; l'usage s'introduisit, sous les dernières années de Charles II, de mettre ces reçus à ordre. C'est là l'origine modeste, mais historique et parfaitement naturelle, du billet de banque, de la *banknote*.

Ainsi, à la fin du xvii^e siècle, les orfèvres pratiquent la banque, sous la protection d'un Gouvernement libre ; ils acceptent les dépôts ; ils émettent des reçus au porteur ; plusieurs sont banquiers. La maison J. Child, qui existe encore à Londres, remonte à cette époque. Tout orfèvre est libre de faire la banque et d'émettre des reçus en représentation de ses dépôts. Il est essentiel de ne jamais perdre de vue ce point de départ pour suivre les diverses phases du développement des banques anglaises.

Ce développement se partage en trois périodes :

1^o 1695-1826. Monopole du droit d'association ; liberté du droit d'émission.

2^o 1826-1844. Séparation du droit d'association et du droit d'émission.

3^o 1844-1880. Limite du droit d'émission ; extension du droit d'association.

Ainsi, il a fallu près de 200 ans pour constituer la législation, c'est-à-dire le mécanisme légal actuel des banques anglaises ; le droit d'émettre des billets au porteur a précédé celui de constituer des banques par action ; puis le droit d'émission a été restreint et celui d'association étendu.

Les grands progrès des banques anglaises ont coïncidé avec l'extension du droit d'association et la restriction de celui d'émission.

Première période.

Le fait essentiel de cette période est le monopole de la Banque d'Angleterre, non pas comme banque d'émission, mais comme société de capitaux. C'est un fait d'ordre politique : le but poursuivi, c'est, avant tout, de fournir au Gouvernement des moyens de faire la guerre à la France. La banque a aussi été un instrument dont Desmarets s'est servi dans la guerre de la succession d'Espagne. Mais, pour le Gouvernement de Louis XIV, ce n'était qu'un expédient ; pour le Gouvernement de Guillaume III, c'était le recours à une arme qu'on savait très efficace. C'est, en partie, avec des banques que les Hollandais, qui ont été les instituteurs des banquiers anglais, ont fondé l'indépendance des Pays-Bas.

Fondée en 1695, la Banque d'Angleterre n'obtient son monopole qu'en 1709, au plus fort de la guerre contre la France. Ce monopole consiste en ce qu'il est interdit de constituer, en Angleterre, aucune société de plus de six associés pour faire la banque et émettre les billets au porteur. Il se constitue, par suite, à côté de la Banque d'Angleterre, des maisons de banque particulières (*Private bankers*) qui jouissent du droit absolu d'émission, mais qui ne peuvent compter plus de six associés. C'est l'époque des banquiers célèbres dans toute l'Europe par leurs fortunes : les Child, les Couth, les Thelussom, les Barring, les Hope. Ces maisons ont contribué à ce grand mouvement industriel de l'Angleterre au xviii^e siècle sous l'influence des découvertes de Watt, de Boulton, de Ark-Wright, de Crompton et de Hargreaves. L'ère manufacturière moderne apparaît. Les *Private bankers* étaient, en 1800, au nombre de 700. Ils sont moins nombreux aujourd'hui, quoique très importants. En 1876, on évaluait à 4 milliards de francs le montant des capitaux dont ils avaient la disposition.

Seconde période.

Aucune attaque ne fut dirigée, pendant le xviii^e siècle, contre le monopole de la Banque d'Angleterre ; elle prit dès lors dans le pays la situation qu'elle y a conservée. Elle n'absorba pas les affaires ordinaires. Instrument politique, elle prêta, avant tout, son concours au Gouvernement et n'intervint dans le détail des transactions que dès

l'époque des crises. Ces crises deviennent périodiques avec le développement industriel. Mais la plus forte de ces crises, celle de 1825, eut pour effet d'appeler l'attention des esprits sur les statuts de la Banque d'Angleterre : les jurisconsultes déclarèrent que ces statuts n'étaient pas contraires au droit d'association, pourvu qu'il ne fût pas fait usage de celui d'émission. Une loi de 1826 sanctionna cette opinion et autorisa les banques par actions, qu'elles émissent ou non des billets au porteur, à s'établir en Angleterre, en dehors d'un périmètre de 65 milles de rayon autour de Londres. Une loi de 1833 accorda toute liberté d'association pourvu qu'il ne fût pas fait usage du droit d'émission.

C'est l'époque de la fondation des grandes banques anglaises : 1833, *National provincial*, capital 90 millions ; 1836, *London and Westminster*, capital 250 millions ; *London Joint stock*, capital 100 millions ; *London and county*, capital 95 millions ; 1839, *Union Bank*, capital 125 millions.

Troisième période.

La période de 1825 à 1844 est, au point de vue économique, l'une des moins favorables à l'Angleterre. Les crises financières s'y multiplient ; l'opinion publique les attribuait à l'organisation des banques. C'était une erreur. Elles provenaient d'une cause plus profonde. Robert Peel procéda, sous cette influence, à la réforme de 1844.

D'après cette réforme, le nombre des banques ayant le droit d'émission et l'étendue de ce droit furent irrévocablement limités, mais la liberté d'association fut reconnue illimitée, moyennant la responsabilité solidaire des associés.

1° Le droit d'émission de la Banque d'Angleterre fut fixé à son capital (14,000,000 liv. st.) et son encaisse.

2° 207 *Private bankers* purent émettre à concurrence de 3,495,446 liv. st. et 72 *Joint stock banks* à concurrence de 5,133,407 liv. st., le tout en Angleterre.

3° En Écosse, les banques purent émettre à concurrence de 6,354,500 liv. st. En Irlande, de 2,676,300 liv. st.

A moins d'autorisation spéciale comme en 1847, 1855 et 1864, la circulation fiduciaire, dans le Royaume-Uni, ne peut dépasser ces limites.

Le dernier changement important dans la législation des banques en Angleterre remonte à 1880. A la suite de la faillite de la banque de Glasgow, le Parlement a aboli la solidarité entre les actionnaires, sauf pour le paiement des billets au porteur.

De même que pour se rendre compte de la formation aux États-Unis de près de 6,000 banques, disposant d'un capital de 13 milliards, il faut avoir toujours présents à l'esprit deux faits de premier ordre : l'émigration européenne et le défrichement du continent américain ; de même, les progrès de l'industrie et du commerce en Angleterre, les conquêtes immenses de l'Angleterre, ses colonies de toute nature expliquent seuls les résultats que j'ai à vous faire connaître.

Les banques anglaises par action (*Joint stock*) se partagent en quatre groupes, correspondant aux principales directions de l'empire anglais :

- 1° Banques anglaises proprement dites ; banques intérieures (*Home*) ;
- 2° Banques coloniales ;
- 3° Banques étrangères (*Foreign*) ayant leur siège à Londres ;
- 4° Banques coloniales et étrangères (*Colonial and foreign*).

I. — *Statistique des banques anglaises (Home).*

Ces banques se subdivisent en deux catégories : 1° *Joint stock banks* ; 2° *Private bankers*.

Les Joint stock banks anglaises au 31 décembre 1882.

PAYS.	Nombre des banques.	Succursales.	Capital inscrit.	Capital versé.	Capital callable.	Plus-value du capital.	Dépôts.	Réserves.	Circulation.	En caisse.
—	—	—	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
Angleterre . .	118	1,547	3,248	1,289	1,959	2,255	6,979	551	700	2,068
Ile de Man . .	3	9	6 5	1 6	4.7	•	1	1 4	•	1
Écosse	10	883	722	226	476	567	1,996	136	159	347
Irlande	9	501	512	174	338	313	577	72	212	17
	140	2,937	4,488 5	1,690 6	2,777.7	3,135	8,548	760 4	1,071	2,433

II. — *Statistique des banques coloniales.*

Nombre.	Succursales.	Capital inscrit.	Capital versé	Capital callable	Plus-value du capital.	Dépôts.	Réserve.	Circulation	En caisse.
—	—	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
27	1,140	845	545	672	237	2,480	202	207	537

III — *Statistique des banques étrangères (Foreign).*

Nombre.	Succursales.	Capital inscrit.	Capital versé.	Capital callable.	Plus-value du capital.	Dépôts.	Réserve.	Circulation.	En caisse.
—	—	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.	millions.
20	107	722	315	150	365	920	182	50	270

Le développement extraordinaire des banques aux États-Unis et en Angleterre correspond à la condition économique et politique de ces deux grands peuples, issus de la même souche, parlant la même langue, imbus des mêmes traditions. A aucune époque, deux peuples n'ont déployé une aussi grande puissance de production et n'ont accumulé un capital aussi gigantesque. L'avenir ne paraît pas devoir être inférieur au passé ni au présent pour ces deux peuples.

Le territoire américain est loin d'être entièrement occupé, exploité, même connu, — il est entouré de vastes dépendances telles que le Dominion et le Mexique. — La race américaine a donc devant elle tout ce qui peut être nécessaire à sa prodigieuse force d'expansion.

Il en est de même de l'Angleterre qui trouve en Australie, dans l'Afrique australe, au Canada, des territoires pour ainsi dire illimités.

C'est à cette prise de possession d'une partie du globe que les banques américaines et anglaises servent d'instrument.

La richesse de ces deux peuples est donc loin d'être à son apogée; elle est en pleine voie d'accroissement. Tout indique que les chiffres accusés par les statistiques actuelles sont déjà insuffisants. Dans l'un des derniers congrès de Saratoga, M. Atkinson évaluait à 300 milliards le capital des États-Unis. M. Giffen a été beaucoup plus modeste dans son estimation du capital de l'Angleterre, mais il y a lieu de penser qu'il est resté plutôt en deçà qu'il n'est allé au delà de la vérité. Les relevés de la statistique des banques l'indiquent.

La France, par sa situation géographique, par le Panama, est conviée à s'associer à ce mouvement. Elle y est devenue trop étrangère. Il n'y a pas d'avenir pour elle sur le sol occupé, exploité, couvert d'armées de l'Europe; c'est vers l'Occident, non vers l'Orient qu'elle doit se tourner, c'est de ce côté, au surplus, que se trouvent ses plus grands ports, ses populations supérieures.

Mais elle doit préparer les voies par une réforme sérieuse de son éducation, de son enseignement économique et de l'organisation de ses banques. Peut-être ce sujet fera-t-il l'occupation d'une autre conférence.